



Saint-Christophe
MUTUELLE D'ASSURANCES



PRIX SAINT-CHRISTOPHE DU JEUNE COMPOSITEUR

— Edition 2016 —

DOSSIER DE CANDIDATURE ET RÈGLEMENT

Agé de 16 à 35 ans, vous souhaitez participer au Prix Saint-Christophe du jeune compositeur. Pour cela vous devez composer une oeuvre sacrée inédite de 8 à 10 minutes, destinée à être interprétée par un chœur mixte et un ensemble instrumental.

Date limite des inscriptions : 10 octobre 2015 (le cachet de la poste faisant foi).

1/ VOTRE CANDIDATURE

Prénom et nom :

Adresse postale :

Email :

Date de naissance :

Mini CV :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Mutuelle Saint-Christophe assurances
277, rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05
Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 www.saint-christophe-assurances.fr

Société d'assurances mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances
N° SIREN : 775 662 497 Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI



PRIX SAINT-CHRISTOPHE DU JEUNE COMPOSITEUR

— Edition 2016 —



2/ LE RÈGLEMENT

• Article 1 :

Le sujet du concours est la composition d'une œuvre sacrée pour chœur mixte et ensemble instrumental, d'une durée de 8 à 10 min.

• Article 2 :

Un jury composé de personnalités du monde de la musique procèdera à une première sélection sur dossier. **Ce dossier est constitué de :**

- un curriculum vitae avec une photo du candidat ;
- une lettre d'intention ;
- un enregistrement d'une œuvre déjà composée (pas nécessairement vocale) ;
- un exemplaire du présent dossier complété et signé par le candidat ;
- une autorisation parentale pour les candidats mineurs.

Les dossiers devront parvenir avant le **10 octobre 2015** à l'adresse suivante :

MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE ASSURANCES
Service communication - Prix Saint-Christophe du jeune compositeur
277, rue Saint Jacques - 75256 PARIS cedex 05

• Article 3 :

Douze candidats seront sélectionnés et invités à concourir dans le délai d'une dizaine de jours après réception de leur dossier.

• Article 4 :

Chaque candidat sélectionné ne pourra présenter qu'une seule œuvre obligatoirement inédite.

• Article 5 :

Les candidats devront communiquer 3 exemplaires lisibles de leur composition sous forme de manuscrits à l'encre ou réalisés au moyen d'un logiciel.

• Article 6 :

Les partitions devront être adressées au plus tard le **15 février 2016** (cachet de la poste faisant foi) par envoi recommandé aux frais du candidat à l'adresse indiquée à l'article 2.



PRIX SAINT-CHRISTOPHE DU JEUNE COMPOSITEUR

— Edition 2016 —



• Article 7 :

Le jury procédera à huit-clos à la sélection de **6 œuvres** pour la finale publique du concours qui aura lieu **fin mars 2016 à Paris**. Les œuvres seront exécutées par l'ensemble vocal Les Métaboles et l'ensemble instrumental Multilatérale.

A l'issue de cette finale seront décernés :

- Le Prix du jury (présidé par une personnalité reconnue) d'un montant de 7 500 euros. Les organisateurs s'engagent à assurer la diffusion de l'œuvre notamment en radio.
- Le Prix du public d'un montant de 5 000 euros.
- Chaque candidat finaliste non-primé se verra remettre la somme de 1 000 euros.

Chaque œuvre interprétée lors de la finale du concours fera l'objet d'un enregistrement sonore.

• Article 8 :

Marques et logo

J'autorise la Mutuelle Saint-Christophe à communiquer sur le lauréat nommé sur l'ensemble de ses supports. Cette autorisation est donnée à titre gratuit pour le monde entier, pour la durée du concours et pour une durée de 5 ans après la date de remise du prix Saint-Christophe.

Loi informatique et liberté

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion et à l'organisation du Prix Saint-Christophe du jeune compositeur. Les destinataires des données sont exclusivement les personnels de la Mutuelle Saint-Christophe assurances et ses sous-traitants éventuels dans le cadre de ce concours. Conformément à la loi « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent, en vous adressant à : Mutuelle Saint-Christophe assurances, Référent CNIL, 277, rue Saint-Jacques 75256 Paris cedex 05. En faisant acte de candidature vous vous engagez à accepter de présenter votre œuvre musicale en présence d'une assemblée lors de la remise du Prix Saint-Christophe du jeune compositeur à Paris fin mars 2016.

Fait à (lieu) :

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »

Joindre copie de la pièce d'identité